

## COMMENTAIRE DE DOCUMENTS HISTORIQUES

### ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Mathieu Arnoux, François Menant

**Coefficient de l'épreuve :** 3

**Durée de préparation de l'épreuve :** 1 heure

**Durée de passage devant le jury :** 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions

**Type de sujets donnés :** textes et documents

**Modalités de tirage du sujet :** tirage au sort d'un sujet.

**Liste des ouvrages généraux autorisés :** aucun

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés :** aucun

Programme :

**" Vie religieuse et réforme ecclésiastique en Occident, de la fondation de Cluny (910) au 4e concile de Latran (1215) "**.

Comme celles des années précédentes (2005, 2002, 1999), la question d'histoire médiévale du concours 2008 était à la fois classique, renouvelée par une historiographie récente aisément accessible, et suffisamment restreinte pour être traitée sans trop de bachotage. Des entretiens lors de la « confession » des collés, et à la rentrée avec des candidats reçus, ont révélé que la question avait en fait été l'objet, dans certaines khâgnes au moins, d'un travail approfondi tout au long de l'année ; les résultats n'ont pas toujours été proportionnés à cet effort : des questions qui paraissaient relativement simples (la paroisse, notée 8, Prémontré, noté 7) étaient ignorées ; le monastère de Gorze, qui semblait un élément important de la question, souffrait d'une ignorance générale : il a valu une des plus mauvaises notes (7) au candidat qui a dû en parler, et a suscité bien des silences embarrassés en seule réponse à la question à son sujet que les examinateurs ont voulu poser à plusieurs candidats pour vérifier l'étendue de cette lacune. Le jury rappelle donc qu'il n'exige pas de déployer une érudition approfondie, en particulier sur les champs périphériques (par la géographie ou par les sujets) de la question, mais que tous les éléments importants –et pas seulement, ici, Grégoire VII, les abbés de Cluny et Cîteaux- doivent être connus : il semble sage pour une question comme celle-ci, comme pour celle sur les campagnes, de centrer l'étude sur la France en ne choisissant que quelques textes qui concernent les autres pays européens. Les sujets qui sortent d'un contexte familier donnent lieu à une bienveillance accrue de la part des examinateurs, il ne faut donc pas les redouter : le concile de Lisieux, a priori moins connu que Latran II, a valu comme ce dernier 18, grâce au courage et à la rigueur du candidat qui l'a commenté en ne reculant devant aucune des explications nécessaires, appuyées sur un bagage de connaissances bien maîtrisé. Commentés avec autant de talent et d'honnêteté intellectuelle, le concile de Poitiers a valu 18, et le *Livre pour l'empereur Henri IV* de Benzoni d'Alba, 19.

Le commentaire du texte doit prendre en compte ses particularités tout en le situant dans un cadre de connaissances générales sûres, sinon très étendues ; la discussion qui suit doit permettre de vérifier les qualités de réflexion et d'analyse et le sens historique du candidat. Dans plusieurs cas, elle a sauvé des candidats en leur permettant de montrer qu'ils en savaient beaucoup plus qu'ils n'en avaient dit, ou de corriger des erreurs.

Le niveau a été globalement satisfaisant, bon nombre de candidats se sont montrés excellents. En dépit des quelques faiblesses qu'il a relevées, le jury ne peut qu'exprimer sa satisfaction, cette fois encore, devant le travail accompli par les candidats et par leurs préparateurs, et devant la finesse avec laquelle ce travail a en général été exploité pour construire de bonnes explications.

#### **Liste des documents proposés et notes attribuées.**

La règle de Grandmont (12). Le légat Hugues de Die au concile de Poitiers, 1078 (18). Saint Norbert et Prémontré (7). Raoul Glaber : les hérétiques d'Orléans (8). Testament de l'abbé Bernon, 926 (17). Canons du 2<sup>e</sup> concile de Latran (18). Canons du concile provincial de Lisieux, 1064 (18). Guibert de Nogent : la fondation de la Chartreuse par saint Bruno (18). Deux évêques du XI<sup>e</sup> siècle dans les *Gesta* des évêques

d'Auxerre (13). Benzone d'Alba, *Livre pour l'empereur Henri IV* (19). La fondation d'une nouvelle paroisse à Toul, 971 (8). Un prélat réformateur : Adalbéron de Reims, + 989 (14). Clergé prégrégorien dans le diocèse de Laon vers 1070, selon Guibert de Nogent (15). Hervé, archevêque de Reims : lettre au peuple et au clergé de Beauvais, 921/922 (16). Saint Romuald : vie érémitique et réforme du clergé autour de l'an mil, racontés par Pierre Damien (14). Statuts cisterciens de 1134 (18). Réforme du monastère de Gorze (7).